



La PAC mobilisée pour une innovation agricole et le développement innovant des territoires ruraux

Présentation : Conférence internationale « les chemins du développement local : du territoire local au pôle de développement et d'innovation »

Lachaussée 14/11/2012

Mariusz Stefan Migas

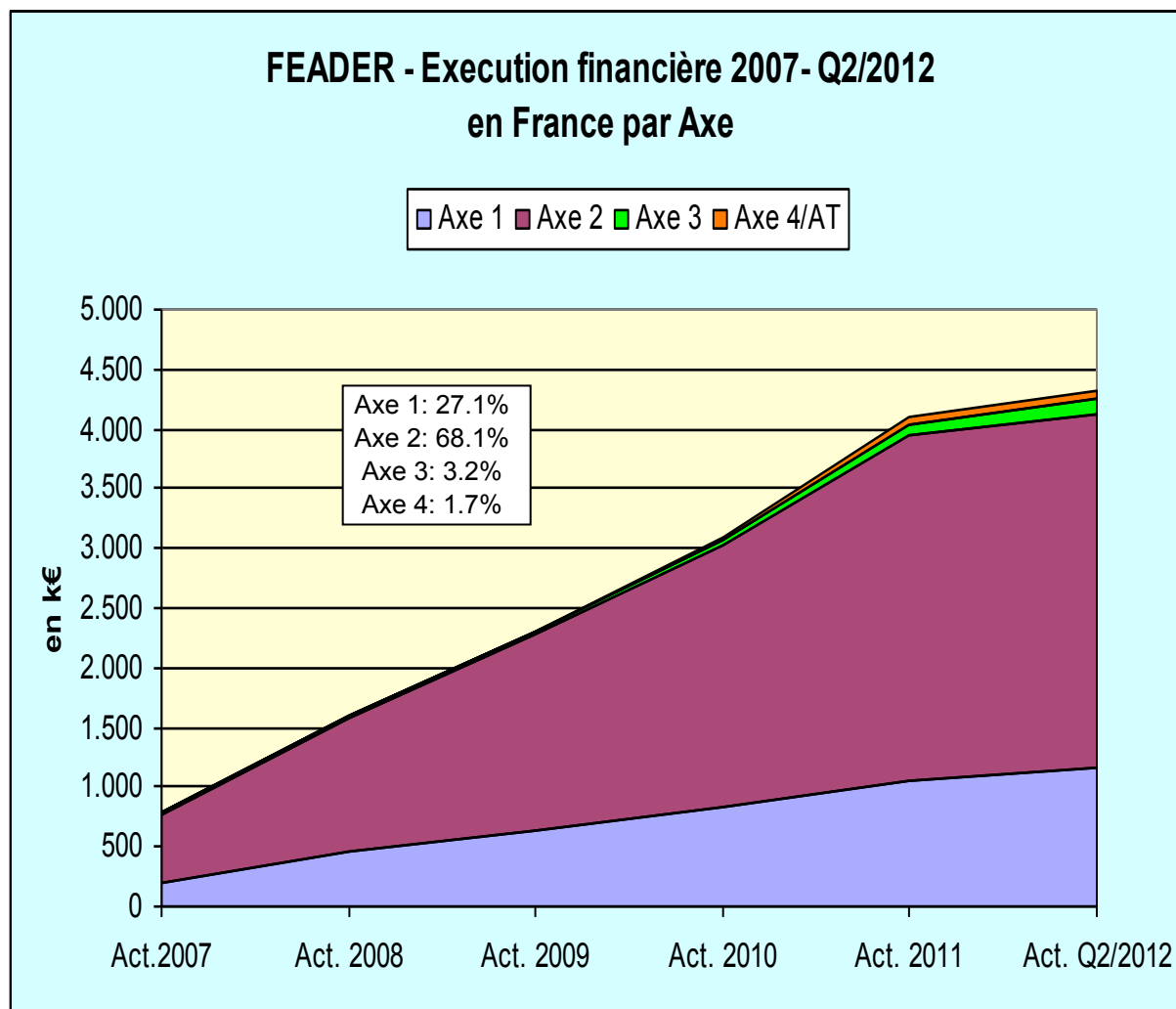
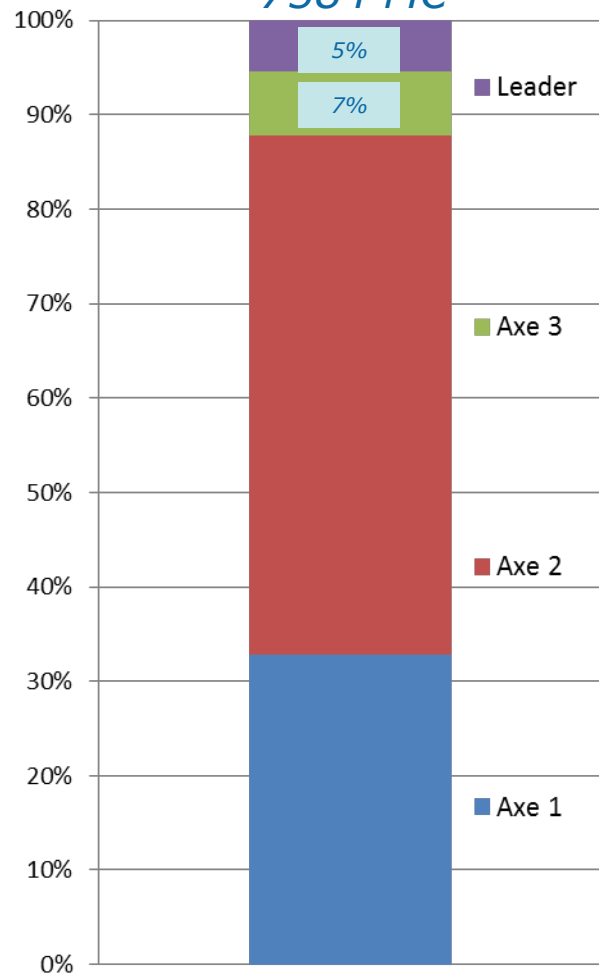


Commission européenne
Agriculture et
développement rural

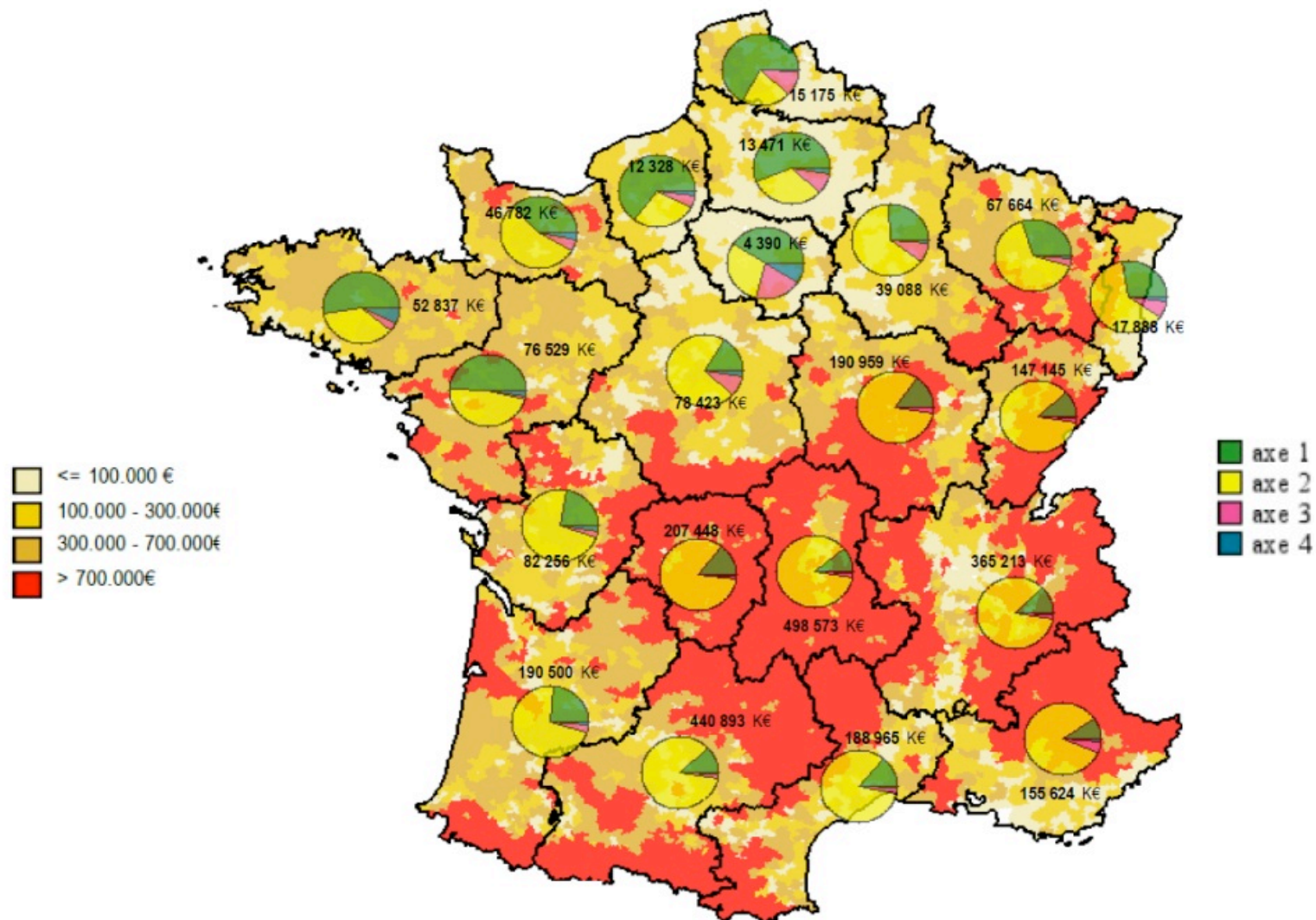


1. *Programmation 2007-2013*
2. *Règles de transition*
3. *Les défis après-2013 et le nouveau cadre du développement rural*
4. *Planification stratégique pour le développement local*
5. *Leader 2014-2020*
6. *Innovation et le développement rural*
7. *Partenariat européen d'innovation (PEI)*
8. *La mesure de la coopération*
9. *Réseau de développement rural 2014-2020*
10. *Une approche globale du développement des territoires et innovation
- résumé*

Budget 2007-2013:
7584 M€

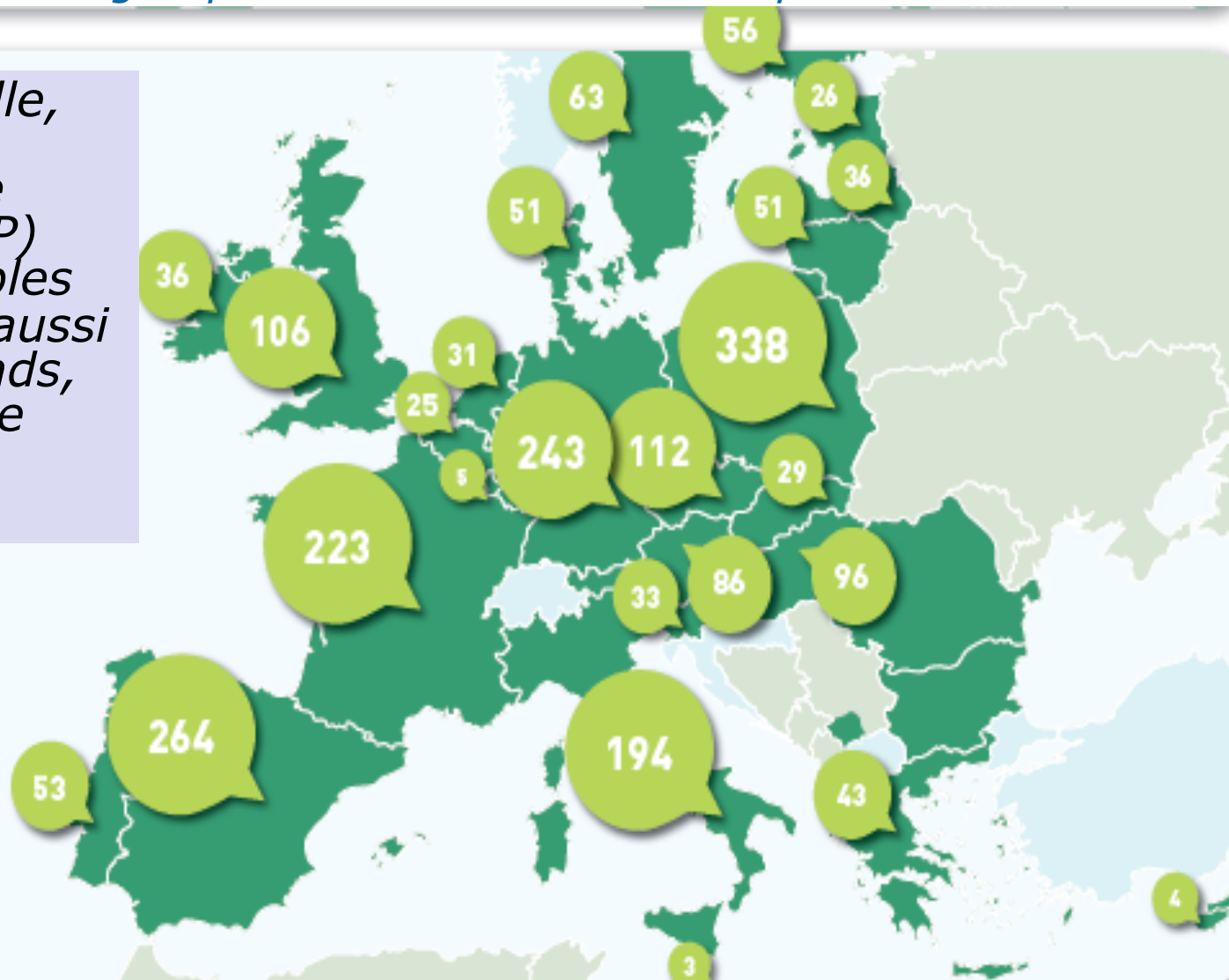


Montants des paiements FEADER cumulés 2007-2011 (Régions PDRH)



2300 groupes d'action locale en Europe

À l'heure actuelle, les groupes d'action locale (FEADER / FEP) sont susceptibles de bénéficier aussi des autres fonds, mais pas d'une manière coordonnée





PAC 2007-2013: innovation et territoires ruraux

Exemples des mesures.

Innovation:

- Mesure 111 : Dispositif 111 B – information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices
- Mesure 124 : Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés, technologies dans les secteurs agricole et alimentaire
- Mesure 321 : Services de base pour l'économie et la population rurale
- AXE 4 – LEADER

Développement des territoires ruraux:

- Dispositif 123 A - Investissements dans les industries agroalimentaires (IAA)
- Mesure 312 : Aide à la création et au développement des micro-entreprises
- Mesure 321 : Services de base pour l'économie et la population rurale
- Mesure 323 : Dispositif 323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel
- AXE 4 – LEADER



Règles de transition entre la période de programmation actuelle et future - les détails de la proposition d'amendement

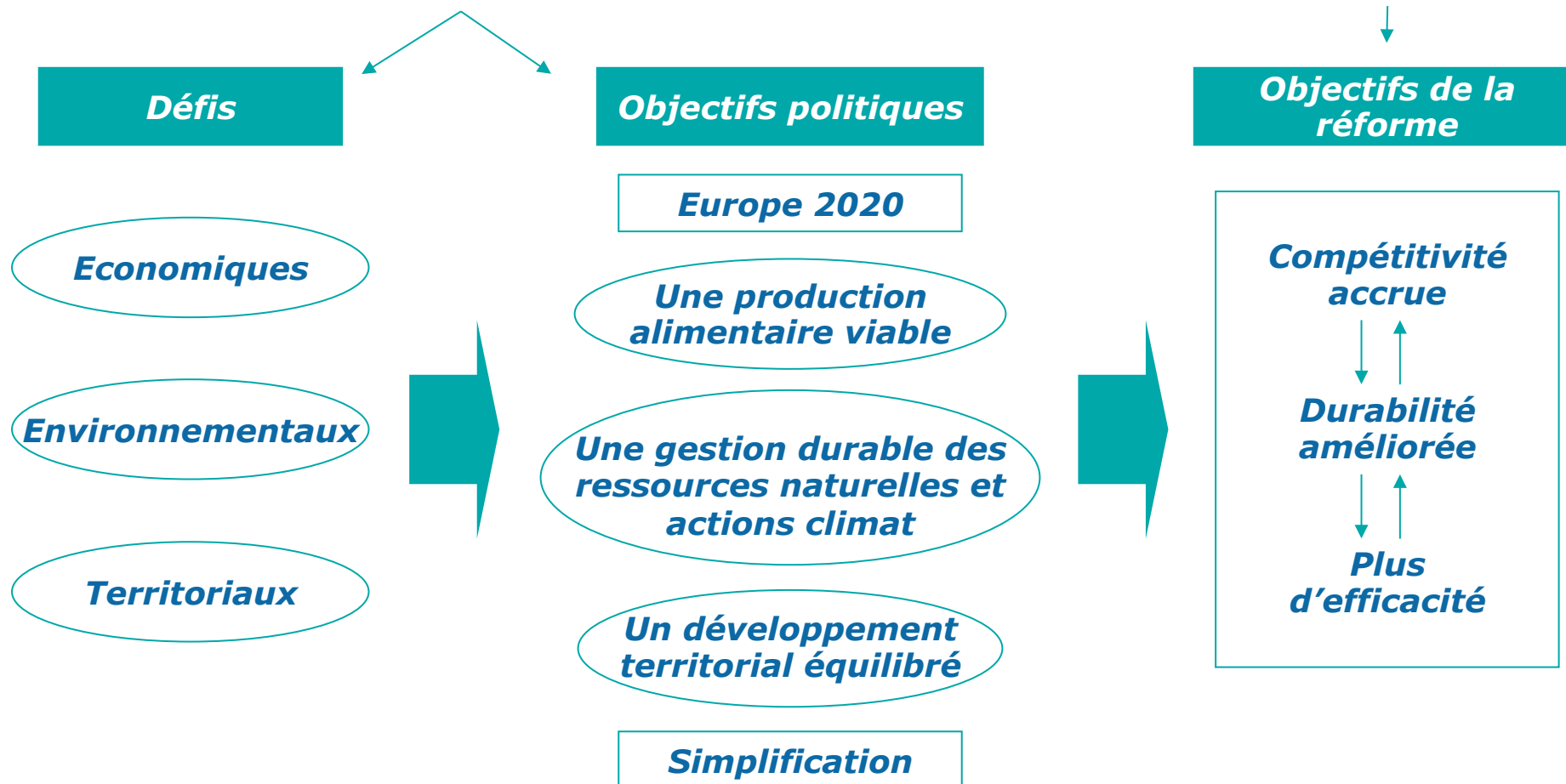
*Si elle est incluse dans le programme de développement rural, l'assistance technique peut prendre en charge : évaluations ex ante, **les frais préparatoires pour l'élaboration de stratégies de développement local**, d'autres activités préparatoires si elle sont directement liées aux activités des programmes de développement rural en cours et nécessaires pour assurer la continuité et le passage en douceur vers la période 2014-2020.*

Les règles relatives au financement des engagements en cours du nouveau budget doivent être adoptées en vertu du nouveau cadre législatif.

Comment la PAC relèvera-t-elle les défis ?

Communication de la Commission «La PAC à l'horizon 2020»

Propositions législatives





Le nouveau cadre du développement rural

Stratégie Europe 2020



Cadre stratégique commun (CSC)

Couvrant le FEADER, le FEDER, le FSE, le Fonds de cohésion et le fonds pour la pêche et traduisant la stratégie EU2020 grâce à des objectifs thématiques communs à rencontrer par des actions clés au sein de chaque fonds



Contrat de partenariat

Document national décrivant l'utilisation prévue des fonds en vue réaliser les objectifs de la stratégie EU2020

Développement rural: FEADER

Autres fonds (FEDR, FSE, Fonds de cohésion et FEMP)

Innovation, environnement et changement climatique sont des thèmes transversaux



Priorités

Faciliter les transferts de connaissance et d'innovation dans l'agriculture, la forêt et les zones rurales

Améliorer la compétitivité et la viabilité de toutes les formes d'exploitations agricoles

Favoriser l'organisation de la filière alimentaire et la gestion des risques

Restaurer, préserver et améliorer les écosystèmes dépendant de l'agriculture et de la forêt

Promouvoir l'efficacité dans l'usage des ressources en soutenant la transition vers une économie à bas carbone et en phase avec les défis climatiques

Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales



Programme(s) de développement rural





Planification stratégique du développement local mené par les acteurs locaux

- 1) Définir les objectifs du “développement local mené par les acteurs locaux” («les principaux défis à relever»)
 - le rôle qu’il pourrait jouer dans la réalisation de leurs objectifs pour le développement territorial et la cohésion
 - sa valeur ajoutée
 - le développement territorial est une question transversale qui contribue de multiples façons à la stratégie Europe 2020 → actions clés indicatives prévues pour le “développement local mené par les acteurs locaux” pour chacun des fonds dans le cadre des Objectifs thématiques du CSC
 - L'analyse doit prendre en compte l'expérience des fonds ayant des approches locales



Planification stratégique du développement local mené par les acteurs locaux

2) Définir les types de territoires où le “développement local mené par les acteurs locaux” devrait être mis en œuvre et le rôle envisagé pour les différents fonds dans les différents types de territoire

→ Les structures existantes de développement local et les processus doivent être pris en compte

→ Planification de l’aide préparatoire du “développement local mené par les acteurs locaux”



Leader 2014-2020 (1)

- *Les approches Leader et de mise en réseau continueront à jouer un rôle primordial, en particulier pour le développement des zones rurales et la diffusion de l'innovation*
- *Les États membres définissent clairement les tâches , dans le cadre de Leader, des groupes d'action locale (GAL)*
- *GAL sur un territoire donné élaborera et mettra en œuvre une stratégie locale de développement qui pourrait recevoir le soutien de plusieurs fonds.*
- *GAL peuvent demander une avance à l'organisme payeur compétent si cette possibilité est prévue dans le PDR, les nouveaux LAG recevront un «kit de démarrage Leader»*
- *GAL peuvent également financer les projets de coopération interterritoriale ou transnationale et réaliser des tâches supplémentaires qui leur sont déléguées par l'autorité de gestion et/ou l'organisme payeur*



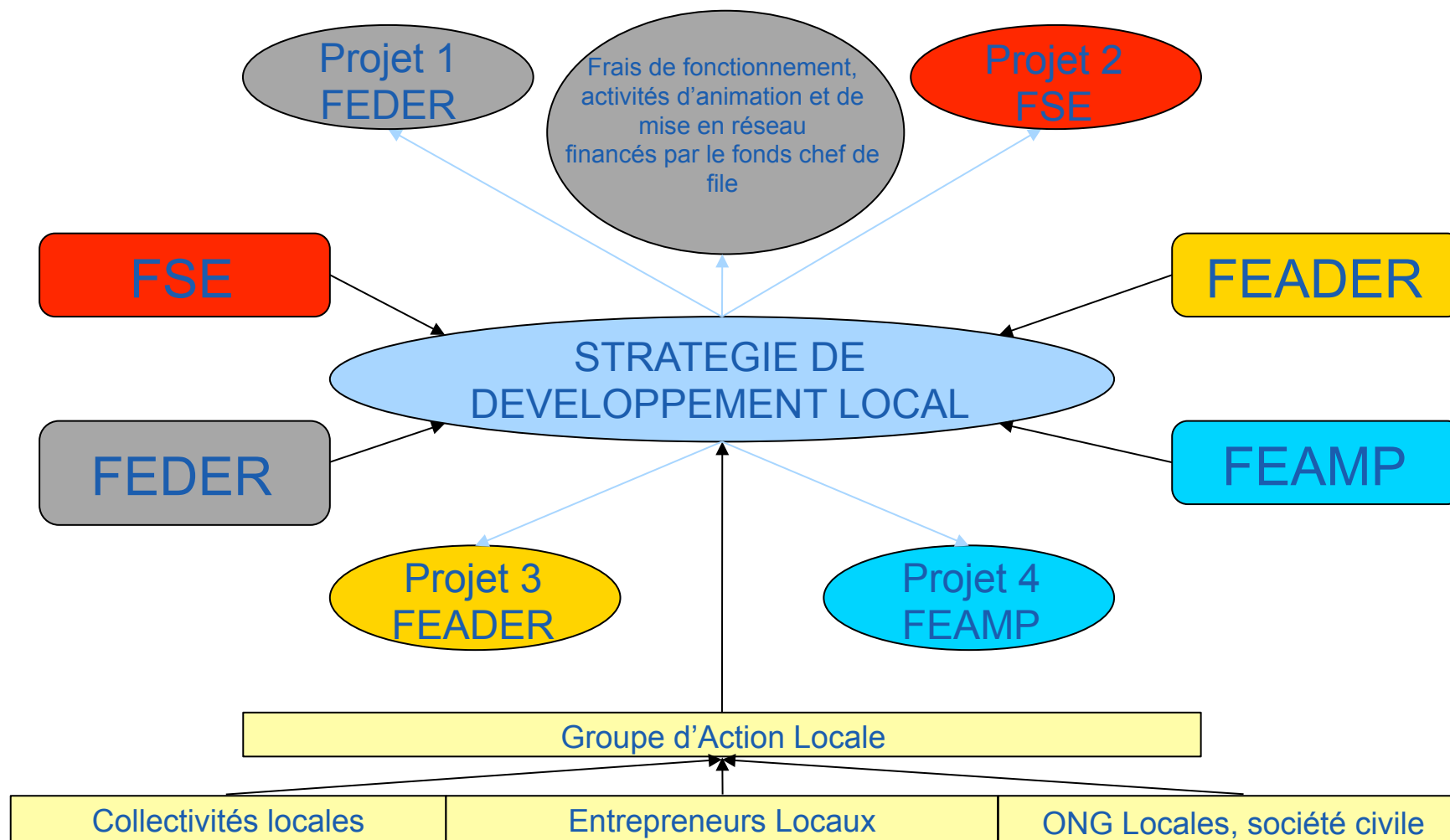
Leader 2014-2020 (2)

Les partenaires d'un groupe d'action locale dans le cadre du Feader peuvent être, outre d'autres groupes d'action locale :

- *un partenariat local public - privé sur un territoire rural qui met en œuvre une stratégie locale de développement, au sein ou en dehors de l'Union.*
- *un partenariat local public - privé sur un territoire non rural qui met en œuvre une stratégie locale de développement.*



Exemple d'une SDL Multifonds





Les interventions éligibles au titre de LEADER

- *les coûts de soutien préparatoire*
- *mise en œuvre des opérations relevant de la stratégie de développement local (y compris l'investissement physique)*
- *la préparation et la mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale*
- *les coûts de fonctionnement et d'animation de la stratégie de développement local dans la limite de 25% du total des dépenses publiques engagées dans la stratégie de développement local*



Dépenses minimales / maximales Taux de cofinancement pour LEADER

LEADER est obligatoire avec un minimum de 5% du financement FEADER par Etat Membre

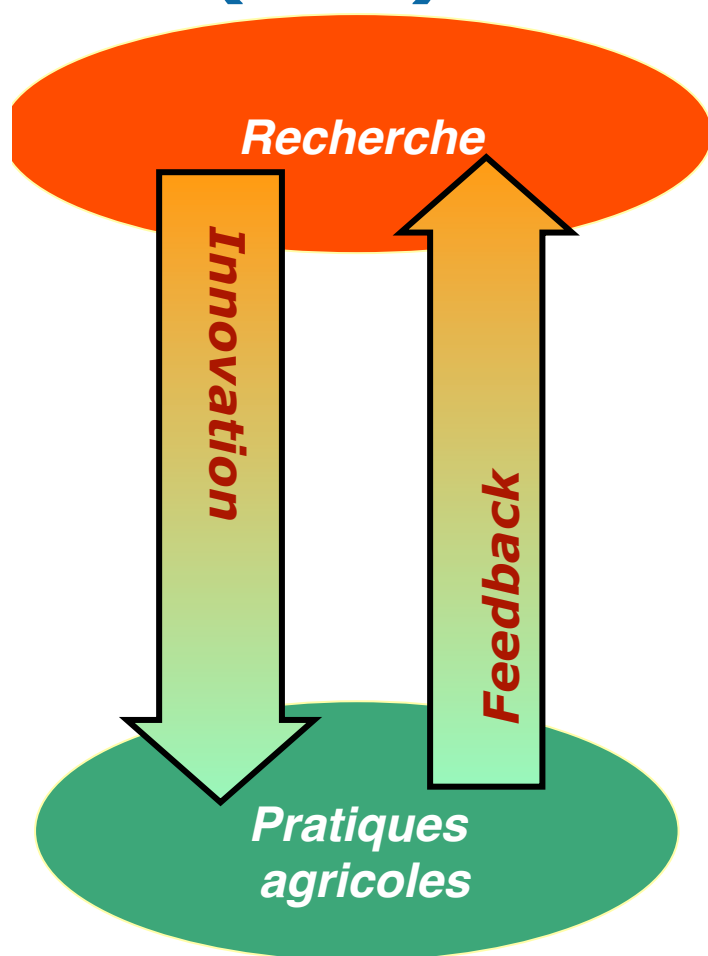
Taux de cofinancement :
jusqu'à 80% en «autres régions» (au lieu de 50%);
jusqu'à 90% dans les régions les moins développées
(au lieu de 85%)



Innovation: objectif transversal de développement rural

- *L'innovation, ce sont des approches nouvelles et transformées avec succès en solutions pratiques (uniquement identifiables ex post)*
- *L'innovation porte sur des produits, des processus, des services, de gestion ou les questions d'organisation*
- *Caractère relatif de l'innovation - la substance de l'innovation peut différer par la structure du secteur, les différents états de développement, et le type de contraintes - le terme «innovation» n'est pas défini dans le règlement de développement rural post-2013*
- *Exemples de mesures de programme de développement rural (aussi pour PEI):*
 - *la coopération, y compris les projets pilotes et de démonstration*
 - *le développement des entreprises*
 - *transfert des connaissances et des services consultatifs*
 - *systèmes de qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires*
 - *Investissements matériels*

Partenariat européen d'innovation (PEI)



- *«Groupes opérationnels» sont des acteurs clés de la mise en œuvre et de tests EIP pour les projets innovants*
- *Groupes opérationnels du PEI seront mis en place par les agriculteurs, les chercheurs, les conseillers et les entreprises concernées (secteur agricole et alimentaire)*
- *Les groupes opérationnels prépareront un plan décrivant leur projet innovant et les résultats escomptés*
- *Les groupes opérationnels mettront en œuvre les actions innovantes grâce à des mesures financées par les PDR*
- *Les résultats seront diffusés via le réseau EIP*



PEI - DOMAINES D' ACTIONS INNOVANTES

- *Augmentation de la productivité et de la production agricole et renforcement de l'efficacité dans l'utilisation des ressources*
- *L'innovation au service de la bioéconomie*
- *Biodiversité, services écosystémiques et fonctionnalité des sols*
- *Produits et services innovants destinés à la chaîne d'approvisionnement intégrée*
- *Qualité et sécurité des aliments et modes de vie sains*



Les objectifs de la mesure de la coopération

- *coopération impliquant différents acteurs de l'agriculture et de la chaîne alimentaire, du secteur de la foresterie et entre autres acteurs, qui contribuent à la réalisation des objectifs et des priorités de la politique de développement rural, y compris les organisations interprofessionnelles*
- *la création de pôles et de réseaux*
- *la mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture*



Les éléments de la coopération (1)

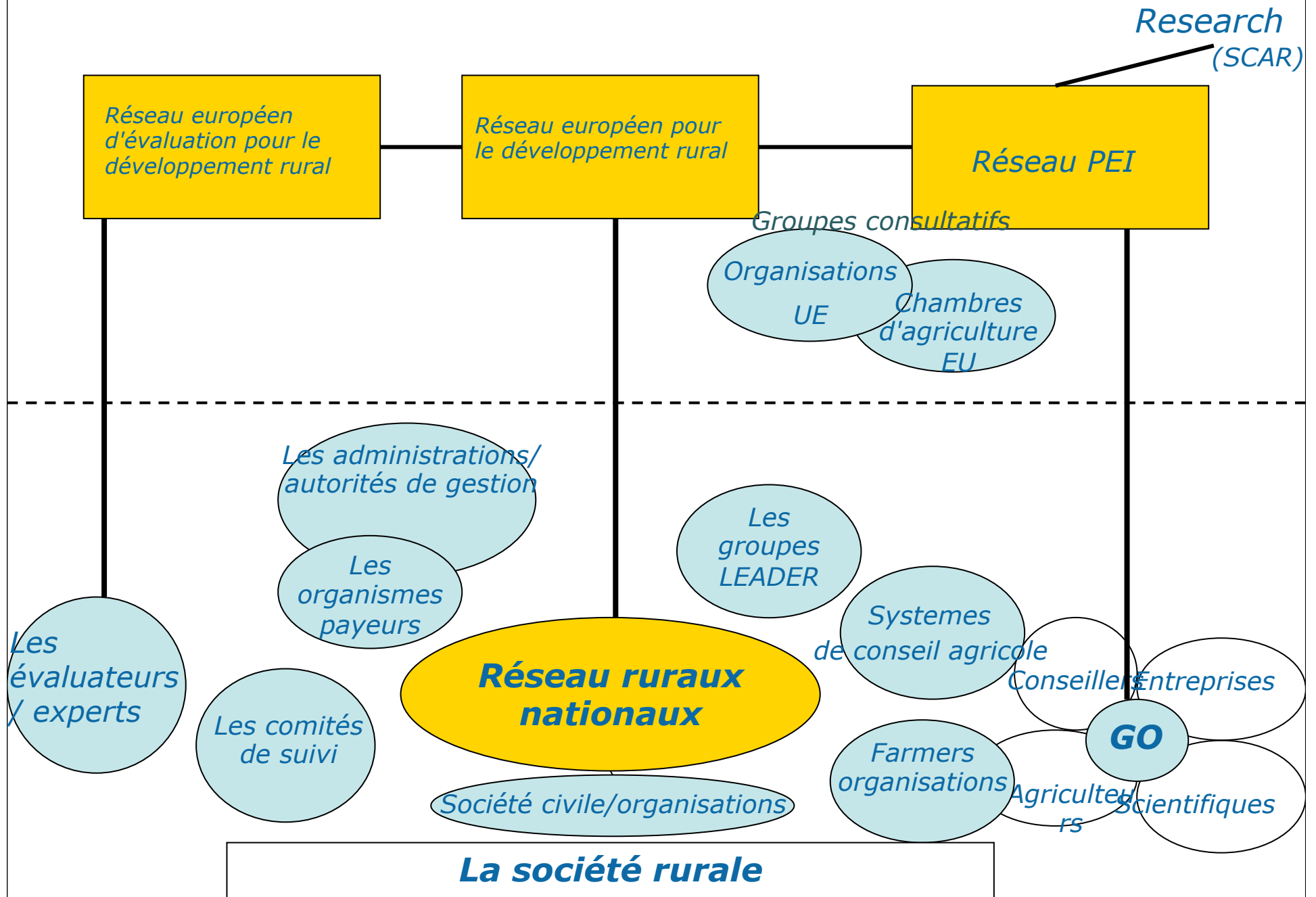
- *les projets pilotes*
- *la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la foresterie;*
- *la coopération entre petits opérateurs pour l'organisation de processus de travail communs, le partage d'installations et de ressources;*
- *la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement en vue de la mise en place de plateformes logistiques permettant de promouvoir les circuits d'approvisionnement courts et les marchés locaux;*
- *les activités de promotion dans un contexte local relatives au développement de circuits d'approvisionnement courts et des marchés locaux*



Les éléments de la coopération (2)

- *les actions conjointes entreprises à des fins d'adaptation au changement climatique ou d'atténuation de celui-ci;*
- *les approches collectives à l'égard des projets environnementaux et des pratiques environnementales en vigueur;*
- *la coopération horizontale et verticale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la production durable de biomasse utilisée à des fins de production alimentaire et énergétique et dans les processus industriels.*
- *la mise en œuvre, en particulier par des partenariats public-privé, autres que ceux définis à l'article 28, paragraphe 1, point b), du règlement (UE) n° [CSC/2012], de stratégies locales de développement répondant à une ou plusieurs priorités de l'Union pour le développement;*
- *la conception de plans de gestion forestière ou d'instruments équivalents.*

Structure du réseau de développement rural 2014-2020





Une approche globale du développement des territoires et d'innovation

Stratégie Europe 2020



Cadre stratégique commun (CSC)

Couvrant le FEADER, le FEDER, le FSE, le fonds de cohésion et le fonds pour la pêche et traduisant la stratégie EU2020 grâce à des objectifs thématiques communs à rencontrer par des actions clés au sein de chaque fonds



Contrat de partenariat

Document national décrivant l'utilisation prévue des fonds en vue réaliser les objectifs de la stratégie EU2020



Développement
rural: FEADER

Autres fonds
(FEDR, FSE, Fonds de cohésion et FEMP)

Innovation, environnement et changement climatique sont des thèmes transversaux

Stratégie du développement local

Community Led Local Development (CLLD) - LEADER

Partenariat européen d'innovation (PEI)

Mesures de développement rural, par exemple coopération

Réseau de développement rural

Investissements Territoriaux Intégrés



Merci !



de Politique Agricole Commune



Prête pour l'avenir